

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.27 INSTITUTIONS DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES

PRENANT NOTE de la recommandation faite par les 27 pays africains sub-sahariens qui ont participé au Colloque international sur la gestion de la faune en Afrique sub-saharienne, tenu à Harare (Zimbabwe) du 6 au 9 octobre 1987;

RAPPELANT les recommandations de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui a attiré notamment l'attention sur l'inadéquation de nombreuses institutions nationales;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. RECOMMANDE aux Etats membres de L'UICN d'examiner de manière critique les institutions responsables, dans leur pays, de la protection, de la gestion et de l'utilisation des ressources sauvages et d'améliorer celles dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant.
2. RECOMMANDE EN OUTRE à L'UICN, dans la mesure des ressources financières disponibles, de fournir aux gouvernements qui en feront la demande des conseils en matière de réforme institutionnelle.
3. INVITE le directeur général de L'UICN à entreprendre, par L'entremise de la Commission des politiques, du droit et de L'administration de l'environnement et dans la mesure des ressources disponibles, les travaux préparatoires à la mise au point d'une série
4. de modèles institutionnels pouvant être adaptés à différentes conditions nationales ainsi qu'aux besoins régionaux et culturels.
5. INVITE le Programme des Nations Unies pour l'environnement
6. (PNUE) ainsi que des institutions multilatérales et bilatérales
7. d'aide au développement à fournir le soutien financier nécessaire au lancement et à la réalisation de cette activité.